



Mae Brechu yn achub bywydau Vaccination saves lives

Faut-il se faire vacciner gratuitement contre la grippe par le NHS?

La grippe peut être très grave et, cet hiver, nous nous attendons à voir circuler à la fois la grippe et le COVID-19. Se faire vacciner chaque année est l'un des meilleurs moyens de se protéger contre la grippe. C'est pourquoi les personnes qui risquent le plus de tomber très malades si elles attrapent la grippe devraient se faire vacciner, même si elles se sentent en bonne santé.

Le vaccin contre la grippe est gratuit (pour les personnes à partir de six mois) si vous avez:

- un problème cardiaque
- une affection thoracique ou des difficultés respiratoires, notamment de l'asthme nécessitant la prise régulière d'inhalateurs ou de comprimés de stéroïdes
- une maladie rénale
- une baisse de l'immunité due à une maladie ou à un traitement (comme un traitement aux stéroïdes ou un traitement contre le cancer) ou vous êtes en contact étroit avec une personne de ce groupe ou vivez sous le même toit qu'elle
- une maladie du foie
- du diabète
- eu une attaque (ou une mini attaque)
- un trouble de l'apprentissage
- une affection neurologique, telle que la sclérose en plaques (SEP), une paralysie cérébrale ou un syndrome post-polio
- un problème au niveau de la rate, comme la drépanocytose, ou une ablation de la rate
- un poids corporel élevé (indice de masse corporelle (IMC) de 40 ou plus) (et être âgé de 16 ans ou plus)

Il est également recommandé et gratuit si vous êtes:

- enceinte
- âgé(e) de 50 ans ou plus (au 31 mars 2022)
- résident(e) dans une maison de retraite ou de soins
- soignant(e)
- secouriste communautaire
- membre d'une organisation bénévole reconnue et fournissez des premiers secours planifiés

Il est fortement recommandé aux **professionnels de la santé et des services sociaux** en contact direct avec des patients ou des clients de se faire vacciner contre la grippe. Il s'agit de se protéger et de protéger les personnes dont ils s'occupent.

Si vous travaillez dans une maison de soins ou si vous vous occupez de personnes à leur domicile, vous pouvez vous faire vacciner gratuitement contre la grippe dans une pharmacie locale.

Les enfants âgés de deux ou trois ans (au 31 août 2021) doivent être vaccinés contre la grippe par pulvérisation nasale. Ils peuvent le faire auprès de leur cabinet médical dans la plupart des régions. Tous les enfants de l'école primaire et de l'école secondaire jusqu'à la onzième année

French

peuvent recevoir le vaccin antigrippal à pulvérisation nasale cette année et le reçoivent généralement à l'école.

Le vaccin contre la grippe constitue l'un des meilleurs moyens de se protéger contre la grippe ou prévenir sa propagation. Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir bénéficier d'un vaccin gratuit contre la grippe, demandez conseil à votre cabinet médical ou à votre pharmacie locale.

Pour en savoir plus sur la grippe et les vaccins antigrippaux, consultez le site phw.nhs.wales/flu vaccine